



Sommaire



Informations communales et intercommunales



Urbanisme et travaux



Petite enfance et jeunesse



Environnement

Mairie

30 avenue de la Mairie

31810 VERNET

☎ 05.61.08.50.47

www.mairie-le-vernet-31.fr

Accueil au public

Lundi : 9h -12h / 15h-18h30

Mardi, Jeudi et Vendredi :

9h-12h / 15h -17h30

Mercredi : 9h-12h

Bulletin d'informations municipales

EDITO



Madame, Monsieur, Chers Vernétois,

La vie de notre commune est rythmée par des événements qui touchent chacun d'entre nous, qu'ils soient personnels, culturels ou communautaires.

Nous vivons dans un pays où la solidarité nationale est un bien précieux mais cette générosité, cette solidarité nationale ne peut s'exercer que si elle est, en parallèle, accompagnée du respect des règles communes. Pour cela, je souhaiterais rappeler que nous avons tous des droits et des devoirs. Des droits de liberté, solidarité, sécurité et laïcité et des devoirs de respecter la loi et les personnes. Vous rappelle également que les élus sont à votre écoute et apporter des solutions. Mais nous ne sommes pas responsable de tout : des personnes qui ne respectent pas les emplacements de parking, les sens de circulation, la vitesse, les incivilités, le non dialogue entre voisins, Je défendrai toujours l'intérêt général avant l'intérêt particulier.

C'est l'occasion pour moi de remercier toutes celles et tous ceux qui, dans leurs activités et leurs responsabilités professionnelles ou associatives, animent notre village, concourent à sa vitalité et au bien-être des Vernétois. Ils donnent du prix à la vie locale ; les enseignants pour leur engagement au service de nos enfants, je rends hommage aux personnels des services publics engagés (Gendarmerie, Police municipale, Pompiers) pour notre sécurité et les missions d'intérêt général, je remercie le personnel municipal dont nous connaissons le dévouement, la loyauté et l'engagement sans faille, leur implication quotidienne dans tous les domaines de la vie locale.

Je vous souhaite une bonne et heureuse année avec une pensée toute particulière pour les personnes malades ou isolées et pour celles et ceux qui rencontrent des difficultés.

Votre maire,
Serge DEMANGE



URBANISME

Sur le précédent bulletin municipal, nous annonçons un certain nombre d'études préalables aux travaux.

A ce jour, nous pouvons dire que le génie civil, pour l'enfouissement des réseaux aériens sur la dernière portion de la rue Canteloup, est en cours. Cela se poursuivra par la réalisation d'un trottoir afin d'assurer la continuité sur la rue.

Par ailleurs, le syndicat du SAGe, porteur de la compétence voirie, nous indique qu'il finalise les dossiers pour engager, courant 2025, un certain nombre de chantiers, à savoir :

- ◆ la réfection des trottoirs avenue de la Gare,
- ◆ La sécurisation de l'avenue des Pyrénées, depuis le carrefour avec la rue de Bacquié jusqu'à la sortie de commune avenue du Camping,
- ◆ La restructuration d'une partie du chemin du Fontanal.



L'extinction nocturne, sur notre commune, a donné lieu à beaucoup de travail au Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne pour régler les horloges astronomiques qui pilotent cet éclairage. Après quelques difficultés, nous espérons maintenant que les résultats annoncés seront confirmés pour nos finances.

tés, nous espérons maintenant que les résultats annoncés seront confirmés pour nos finances.

A noter que les Routes Départementales qui traversent notre commune restent avec un éclairage complet sur la durée de la nuit.



Nouveaux containers au centre ville



EXPOSITION

PEINTRES SCULPTEURS AMATEURS

Du 16 au 22 septembre 2024, la commission Culture a organisé l'exposition sculpteurs et peintres amateurs.

Lors de cette semaine, nous avons reçu 300 visiteurs ainsi que les élèves de l'école élémentaire. Emmerveillés, certains sont revenus plusieurs fois en famille.

Un véritable moment d'échange et de partage, chaque année, cette exposition remporte un vif succès, des œuvres variées et créatives.

Bravo et merci à tous les artistes !



FÊTE NATURE

Le dimanche 29 septembre a eu lieu la 11ème Fêtes des Confluences sur notre territoire.

Cette journée avait pour but de présenter des solutions déjà à notre portée pour la préservation et la restauration des milieux naturels qui nous entourent. C'est le travail au quotidien de la Réserve Naturelle Régionale Confluence Garonne-Ariège.

Un grand merci aux 29 exposants, aux 5 producteurs locaux, à notre dynamique Comité des Fêtes.

Plus de 700 visiteurs ont été accueillis.

Cette manifestation est actuellement prolongée par des plantations d'arbustes, plantations réalisées par tous les enfants de notre école élémentaire, en bordure de notre rivière l'Ariège (du gymnase au pont)



FUTURS ATELIERS MUNICIPAUX



La mairie a fait l'acquisition du bâtiment situé rue des Vieilles Vignes en vue d'y installer les futurs services techniques.



ET LE C.C.A.S. ... ?

Cette année 2024 a été riche en activités diverses et il nous semble important d'évoquer nos partenaires :

L'association « vert soleil » qui vient en aide aux personnes dans le besoin grâce à des distributions de colis alimentaire.

La mairie de Saubens pour permettre aux habitants du Vernet l'accès à la « **Halte Répit** » lieu d'accueil de jour des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et des aidants.

L'AIFP (Association Intercommunale) qui aide à financer les formations professionnelles.



Pour toute information contactez le CCAS au 05 61 08 50 47

Comme chaque fin d'année, le CCAS prépare les festivités dédiées aux seniors

C'est le 13 et 14 janvier que nos Aînés se retrouveront au Cabaret Robinson pour un moment de fête partagé ... Nous n'oublierons pas nos Aînés d'un grand Age (plus de 90 ans) qui ne pourront se rendre au cabaret le Robinson mais qui se verront attribuer un petit colis.

Ainsi l'année 2025 débutera sous les meilleurs auspices



Un registre pour les dispositifs "Grand Froid", "Canicule" et "Pandémie" est ouvert en mairie pour l'inscription des personnes âgées, handicapées, isolées qui en font la demande.

Ce registre communal doit permettre de guider l'action des services opérationnels, sanitaires et sociaux en faveur des personnes vulnérables.

Inscrivez-vous ou renouvelez votre inscription au **05 61 08 50 47**



ALAE

Le bâtiment ALAE pour l'accueil des enfants de l'école maternelle a été mis en service le jour de la rentrée scolaire.



OCTOBRE ROSE

Pour la 3ème année, la municipalité du Vernet s'est mobilisée pour la lutte contre le cancer du sein à travers OCTOBRE ROSE.



Grâce à l'implication de nombreuses associations ainsi que les commerçants du Vernet, cette journée s'est déroulée dans la partage et la convivialité « Un réel succès ».

Le Vernet se situe toujours dans le top 3 des communes les plus mobilisées.

La somme de 3804.30 euros a été remise à la maison de la Ligue contre le Cancer.

Merci aux associations, aux commerçants, aux Vernétoises et Vernétois pour leur solidarité.

Nous vous donnons rendez-vous au mois d'octobre prochain.

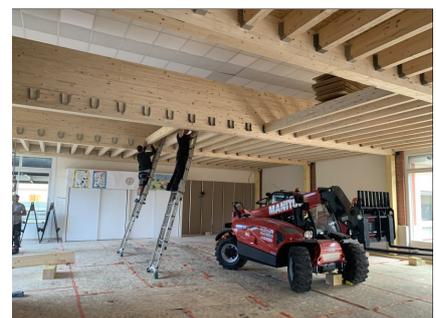
Joyeuses fêtes.



ECOLE MATERNELLE

Suite à des problèmes de charpente du hall d'accueil, des premiers travaux de mise en sécurité ont été effectués.

Le changement de la charpente et de la toiture sont prévus à l'été 2025.



Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

Aérez
au moins
10 min.
par jour



Faites vérifier et entretenir :
chaudières et
chauffages chaque
année avant
l'hiver



Utilisez dehors :
appareils de cuisson
(brasero, barbecue)
et groupes
électrogènes



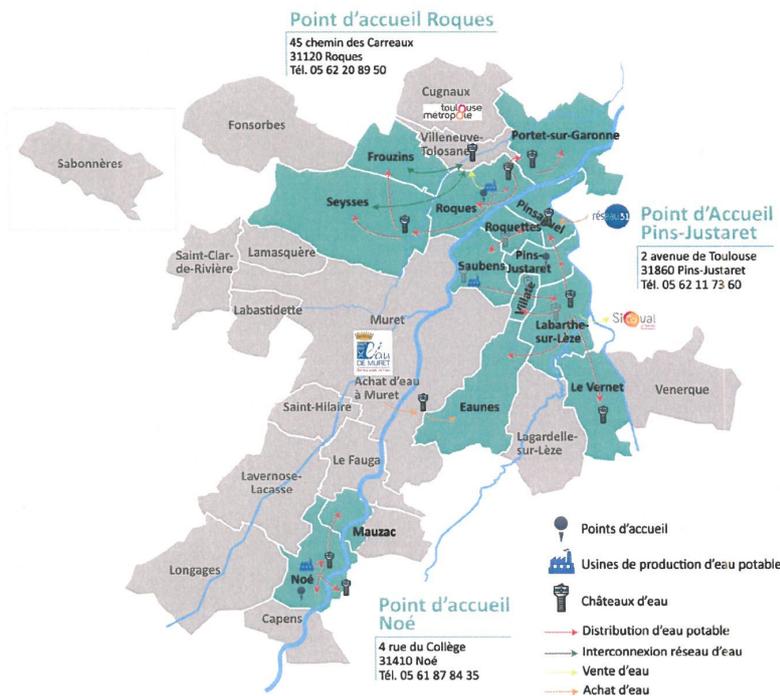
Respectez le mode d'emploi
des appareils
de chauffage
et de cuisson



Compétence Eau potable

Le SAG^e est le gestionnaire de l'eau sur votre commune

Comment s'organise cette compétence sur le territoire ?



Quelques chiffres

29 355
c'est le nombre d'abonnés sur le territoire du SAG^e

2,19€
prix TTC du m³ d'eau en 2025

113,93 m³
c'est la consommation moyenne par abonné au SAG^e

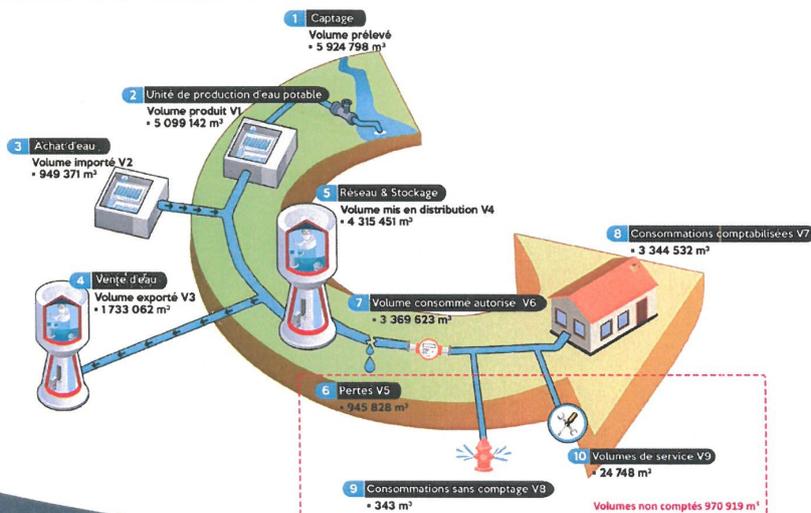
612 km
c'est le linéaire réseau de canalisations du service public d'eau potable

Rendement réseau ≈ 85%

100%
c'est le taux de conformité des prélèvements en Eau Potable effectués par l'ARS

93 fuites réparées
sur un linéaire de 14 698 m ayant fait l'objet d'une prélocalisation de fuites

Bilan des volumes



Plus d'informations sur le rapport annuel du prix et de la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement ? www.sivom-sag.fr



Je m'inscris au système d'alerte de la commune du Vernet

Pourquoi et comment je m'inscris ?

Vous êtes absent de l'annuaire public universel ou vous travaillez au Vernet sans y résider, et vous souhaitez être alerté ?

Dans ce cas, 2 solutions s'offrent à vous :

- Rendez-vous sur le site de votre commune www.mairie-le-vernet-31.fr ou flashez le QR Code au dos de ce document et remplissez le formulaire pour chaque adulte du foyer ou de l'entreprise.

- Renseignez le bulletin d'inscription papier, au verso, et retournez-le à votre mairie.

Vous pouvez modifier vos coordonnées ou vous désinscrire en contactant votre mairie (coordonnées au dos de ce document).

En cas d'alerte, la Mairie du Vernet adressera un message (téléphone, SMS ou courriel) aux personnes figurant sur son fichier.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune du Vernet. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Formulaire à remplir au dos

Mon mémo sécurité...

Après validation de mon inscription, je serai contacté par l'automate d'appel afin de valider cette dernière.

Comment puis-je modifier mon inscription ?

En contactant ma commune :

- Tél. : 05 61 08 50 47
- e-mail : contact@mairieduvernet.fr

Comment puis-je obtenir plus d'informations ?

En contactant ma commune :

- Tél. : 05 61 08 50 47
- e-mail : contact@mairieduvernet.fr



NOUVEAU
DANS VOTRE VILLE

Le Vernet

Soucieuse de la sécurité de ses habitants, votre commune a mis en place un système d'alerte à la population...

alerte information

Pour recevoir gratuitement les alertes de votre commune, inscrivez vous sur le www.mairie-le-vernet-31.fr ou complétez le formulaire papier ci-joint



Votre système d'alerte est développé par **cii@télécom**
 club de connexion haine



alerte information

Être bien alerté
pour ma sécurité
et celle de ceux qui
me sont chers !

anticiper > prévenir > alerter

Quels sont les risques concernés ?

Inondation, tempête, canicule, feu de forêt, mouvement de terrain, épidémie, risque industriel, attentat...

Votre commune a mis en place un système efficace pour vous prévenir du danger.

Pourquoi un outil d'alerte à la population ?

Dans le cadre de la prévention des risques, et afin d'assurer au mieux votre sécurité, la commune du Vernet s'est dotée d'un système d'alerte automatisé à la population.



Téléalerte, qu'est-ce que c'est ?

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'événement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse de risques naturels, technologiques...

Aussi, ce système pourra également être utilisé pour tout événement susceptible de vous concerner.

Étant donné le caractère imprévisible des situations d'alerte, et les nombreux facteurs d'incombant pas à la ville, la commune du Vernet ne saurait être tenue responsable si l'administré n'est pas joignable, est joint tardivement ou a mal compris le message.

Comment serai-je alerté ?

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, par fax ou par mail des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Selon les situations rencontrées, les messages transmis peuvent être des messages vocaux sur des téléphones fixes ou mobiles, des SMS, ou des courriels.

► Pour les appels téléphoniques, le numéro présenté sera le suivant : 05 61 08 50 47. Vous pouvez d'ores et déjà l'enregistrer dans votre répertoire téléphonique.

► Pour les SMS, l'expéditeur sera le suivant : TELEALERTE

Il est donc primordial de vous inscrire et de mettre à jour régulièrement vos informations personnelles, si vous souhaitez être alerté par votre commune.



Fiche d'inscription

Au service d'alerte de La Commune du Vernet



Cette fiche est à envoyer ou à déposer :

Mairie du Vernet
30, avenue de la mairie
31810 Le Vernet

Le soussigné (nom en majuscule).....

Prénom.....

Demeurant (adresse).....

Souhaite bénéficier du système d'information mis en place par La Commune du Vernet

POUR ÊTRE ALERTÉ par :

Message vocal :

N° de téléphone n°1 :..... N° de téléphone n°2 :.....

Pour recevoir des SMS :

N° de mobile n°1 :..... N° de mobile n°2 :.....

Courriel :

Adresse Courriel 1.....

Adresse Courriel 2.....

Fait à..... le..... Signature.....

Les données à caractère personnel ainsi collectées font l'objet d'un traitement dont le responsable est le délégué RPPH de la commune du Vernet, que vous pouvez joindre par courriel à l'adresse suivante : contact@mairieduvernet.fr. Ces données sont collectées afin de vous alerter et vous adresser des alertes à la population. Vos données sont destinées aux services en charge de la diffusion de ces alertes. Elles sont hébergées en environnement hautement sécurisé par son sous-traitant CitiAlarm. Les services en charge du support informatique de la Mairie de La Vernet peuvent également accéder à ces données, aux seules fins de gestion et maintenance informatique.

Les données collectées seront conservées pendant la durée de votre inscription au service. Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en adressant un courriel à l'adresse du responsable des traitements indiqués précédemment, en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie auto-vero de votre pièce d'identité.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles (contact@mairieduvernet.fr) ou auprès de la CNIL. Il est rappelé que toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-4 et 441-7 du code pénal.

*Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à partir du 25 mai 2018, dit règlement général sur la protection des données (RGPD)

Je déclare accepter que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées, exploitées et traitées comme défini ci-dessus.

téléalerte
www.citalarm.com

MANIFESTATIONS A VENIR ...

Vœux du Maire à la population le vendredi 24 janvier, à 19h, au Complexe de l'Oratoire

Bourse aux vêtements le dimanche 16 mars de 9h à 16h au Gymnase

Soirée dansante avec repas le samedi 29 mars, à 20h, au Gymnase

● **Bourse aux couturières** le dimanche 6 avril, de 10h à 16h, à la salle des fêtes

● **Don du Sang** le vendredi 11 avril, de 15h à 19h, à la salle des fêtes

● **Marché de Printemps** le 24 mai, de 10h à 16h30, au Complexe de l'Oratoire

Vide grenier le dimanche 15 juin, de 9h à 17h, sur l'Esplanade de la fête

Fête de la Musique le samedi 21 juin, de 19h à 0h00, sur l'Esplanade de la fête



❧ Invitation ❧

Le Maire et le Conseil Municipal

*Vous convient aux Vœux qu'ils présenteront
à la population*

le vendredi 24 janvier 2025 à 19 heures,

au Complexe de l'Oratoire

Conception : Mairie du Vernet

Directeur de publication : Serge DEMANGE, Maire

Commission communication : Viviane IMBERT, Marjorie BAROTTE,

Ludovik BAUTISTA, Joël DEMEILLERS,

Marie MONTEJO ROUGANIOU, Hezdine SOUADKI

Impression: Imprimerie CAZAUX

Crédits photos : Joël DEMEILLERS

facebook.com/LeVernet